

Plus que jamais auparavant notre pays voit dans la santé un élément essentiel de préparation. . . Nous devons maintenant plus que jamais encore compter sur l'effort concerté de tous les organismes qui représentent les vues de notre population, afin d'assurer la santé individuelle et collective.

Voici à quoi je veux en venir. Il est reconnu que les normes de santé sont faibles dans la plupart des pays. Chaque nation a le devoir de sauvegarder son capital humain. Avec tous les signes évidents que nous avons sous les yeux, nous savons que le Canada doit faire quelque chose dans ce domaine. D'autre part, une bonne partie du programme de formation militaire porte sur la culture physique, dont la nécessité a été reconnue aux Etats-Unis, au Canada et ailleurs. Rappelons-nous, par exemple, l'importance que lui ont accordée l'Allemagne, l'Italie et le Japon dans la formation des militaires. Rappelons-nous le mouvement Sokol, lancé en Tchécoslovaquie et imité par d'autres pays européens.

Si nous devons avoir la formation militaire universelle en temps de paix, je ne vois rien de plus pratique et de plus efficace que d'y intégrer un programme de santé physique. Nous avons les instruments voulus; à nous de nous en servir. Je propose qu'on étudie de nouveau, lors de la reprise de la Conférence fédérale-provinciale, fixée, pour la forme, au 26 novembre prochain, les moyens de s'assurer la collaboration des provinces dans ce domaine.

Je félicite les auteurs du projet national d'aptitude physique d'avoir inséré dans la loi une disposition assurant le respect de l'autonomie provinciale. Afin d'éviter toute perte de temps et de nous assurer que les buts de la défense nationale seront atteints, afin de répondre à nos obligations nationales et internationales en vertu du chapitre VII, je suggère, si l'on convient de mettre en vigueur l'entraînement militaire obligatoire, que la période de formation militaire de ceux qui auront répondu aux exigences du programme national d'aptitude physique, soit abrégée. Supposons qu'un programme d'aptitude physique soit institué, dirigé par les provinces, et, je présume, libre, puisque inspiré par une idée de paix, et qu'à ce programme vienne s'ajouter un programme universel de formation militaire en temps de paix, sous la direction du Gouvernement et, disons, d'une période de deux ans. Toute personne pourrait diminuer sa période de formation militaire en temps de paix dans la mesure où elle aurait suivi le programme de culture physique de sa province, sous la surveillance du conseil national établi en vertu de la mesure susmentionnée.

Les Nations Unies pourraient adopter une formule universelle d'instruction militaire en

temps de paix combinée avec un programme analogue de culture physique. Une excellente surveillance pourrait être exercée sur l'exécution de ce double programme. Dans le domaine militaire, notre pays aura un comité d'état-major militaire se rattachant à l'état-major militaire général du Conseil de sécurité, et dans le domaine de l'aptitude physique le Conseil national canadien pourrait se rattacher à un organisme international du genre de celui que prévoient les articles 57 et 63 de la charte. Sur le sujet des organismes internationaux, comme il est prévu que l'Organisation internationale de l'alimentation et de l'agriculture, réunie actuellement dans la ville de Québec, se rattachera à l'Organisation des Nations Unies, je me fais l'écho des sentiments de tous les honorables membres de la Chambre, je le sais, en offrant à l'honorable L. B. Pearson, ambassadeur canadien à Washington, qu'on a élu à l'unanimité président de cet Organisme international de l'alimentation, nos plus sincères félicitations et nos remerciements pour le grand honneur qu'il fait au Canada.

Si un programme combiné de ce genre était mis à l'étude, je prierais le Gouvernement d'affecter des fonds à l'établissement, sur le mode français, d'une école universitaire d'éducation physique, et à la création, entre autres institutions nécessaires, d'une école navale, d'une école d'aviation et d'un collège militaire d'inspiration française. Lors de son dernier congrès tenu à Granby, dans la circonscription de l'honorable député de Shefford (M. Boivin), la fédération des Chambres de commerce des jeunes de la province de Québec, affiliée à la Canadian Federation of Junior Chambers of Commerce, à mon avis l'organisme le plus sérieux et le plus avancé de jeunes hommes d'affaires que le Canada ait connu, a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral de créer au Canada une école navale et un collège militaire d'inspiration française.

J'estime aussi qu'il y a lieu d'accroître le nombre des corps de cadets dans tout le pays. Les règlements militaires universels du temps de paix devraient tenir compte de cette formation dans leurs exigences, et écourter d'autant la période de l'instruction militaire. D'après un éditorial de l'*Action Catholique*, de la ville de Québec, article publié le 8 juillet 1944, la région de Québec comptait alors 14,000 cadets formant 110 corps, chiffre qui suit de près celui de Toronto, où il y a 17,000 cadets. On y lisait aussi que la région de Montréal comptait 29,000 cadets. On soulignait que la province de Québec seule comptait presque le tiers des cadets inscrits au Canada.

En raison de nos obligations internationales et en vue de la sauvegarde de nos propres